FLASH 74



Bulletin d'information de l'Union Départementale CFDT Haute-Savoie

N° 36
Février 2012

Les contradictions du Président candidat

Si nous avons bien compris que, pour le désormais Président candidat, l'Allemagne était l'exemple à suivre, il est cependant un domaine où il semble peu enclin à s'engager dans le même sens : celui de la démocratie sociale.

Outre-Rhin, les syndicats jouent un rôle certain dans l'entreprise, un rôle bien plus important que leurs homologues français ; et les entreprises allemandes se portent plutôt mieux, semble-t-il, que les entreprises françaises...

Mais la réponse facile de la quasi-totalité des prétendants à la présidentielle est connue : les syndicats français, eux, ne sont pas représentatifs. Ils ont à peine 8% d'adhérents !

Au fait, combien y a t-il d'adhérents à l'UMP ? Plus de 8% des français ?

Et la proposition de trancher par référendum la problématique de l'indemnisation des chômeur ne devrait pas arranger nos affaires. Si cela devait se produire ainsi, cela démontrerait une fois de plus l'incapacité du politique a laisser vivre une démocratie sociale portée par les partenaires sociaux...

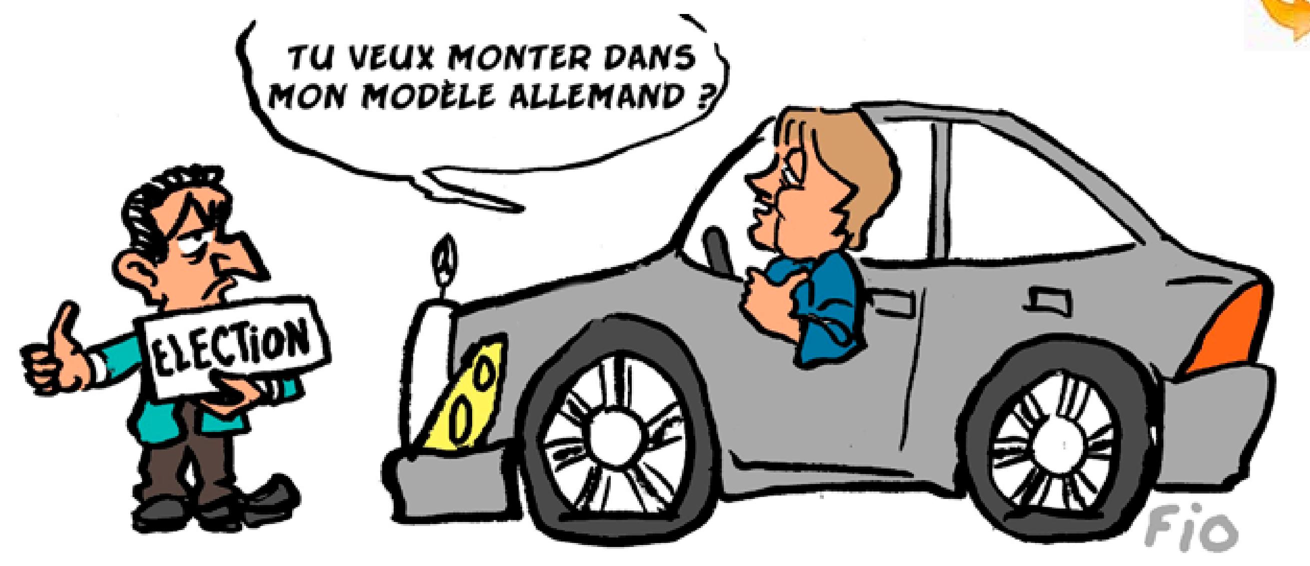
La loi sur la représentativité syndicale était censée faire évoluer les pratiques syndicales et favoriser la représentativité : il n'en est rien. Régulièrement, cette loi est bafouée par l'État ou ses représentants.

Oui au modèle allemand, mais pas pour tout...

« En temps de crise, il faut un gouvernement resserré » clamait le chef de l'Etat le 6 février dernier, lui qui prise l'exigence allemande mais ne l'applique ni à lui-même ni à ses ministres :

La Chancelière travaille avec huit ministres... *À Paris ils sont vingt-cinq, plus neuf secrétaires d'Etat (un ministre coûte 17 millions d'euros par an) !*

Le soir après son « boulot », ***Angela rentre dans son appartement****, dont elle paie le loyer et les factures d'eau et d'électricité (comme chacun de ses 8 ministres). À Paris, F. Fillon se détend dans son logement de fonction (309,72 m²), tandis que ses collègues regagnent en limousine les hôtels particuliers que la République met à leur disposition...*



La CFDT vient d'ailleurs de saisir le Conseil d'État à ce sujet, les autorités territoriales ayant passé outre l'oppostion formulée par des syndicats dont la représentativité dépassait 60 %.

906 personnes travaillent à la présidence de la République, contre ***à peine plus de 300 en Allemagne****.*

Parc autos *de l'Elysée : 121 ; Chancellerie : 37*

En Allemagne, le gouvernement se déplace systématiquement en train ou sur des lignes aériennes régulières*. En France, nous avons : 1 Airbus A330-200 refait à neuf récemment pour plus de 100 millions d'euros - 2 Falcon 7X - 2 Falcon 900 - 2 Falcon 50 - 3 hélicoptères Super Puma - etc.*

Angela gagne 15 830 € par mois *et gère 36,4 millions pour les dépenses de la Chancellerie ; Nicolas gagne 21 026 € et le budget de l'Elysée culmine à 113 millions...*

Voilà où en est le respect du dialogue social. Par ses actes et ses annonces, Nicolas Sarkozy vient de rejoindre Marine Le Pen, jusqu'alors la seule à être très clairement opposée, voire hostile, au syndicalisme confédéré. Le discours du candidat de 2007 n'était donc bien qu'un affichage.

Pourtant, sur le terrain du dialogue, les Allemands font chaque jour la preuve de l'intérêt d'avoir des syndicats respectés et reconnus : quand les patrons allemands d'AUDI versent une prime moyenne de plus de 6 000 € à leurs 42 500 salariés car les résultats du groupe sont bons, quand la Lufthansa accorde 3,5 % d'augmentation à ses 33 000 salariés et la Poste allemande 4 % à ses 130 000 salariés, les patrons français, eux, ne lâchent rien ou presque (voir articles ci-après sur Dassault et le Crédit Mutuel), même si les entreprises vont bien.

Pour nos politiques français, le syndicalisme a tout de même une utilité : celle de servir d'alibi pour justifier l'échec de leur politique.

Jean-Jacques Rivals

Grèves en rafale chez Dassault

Chez le personnel de Dassault, on ne dit pas : « A la guerre comme à la guerre ! »... et pour cause !

Si les intempéries ont eu raison de la mobilisation initialement prévue le 31 janvier, le blocage des accès au site a finalement eu lieu début février, avec en plus, la poursuite de débrayages hebdomadaires de plusieurs heures sur les huit sites de production Dassault, le tout accompagné de divers mouvements : défilés, lâchers de ballons, opérations escargot, etc. Et ce n'est pas terminé !

Tout autant que la dégradation du climat social, la CFDT dénonce l'attitude du patron qui a fait tourner court la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) pour décider unilatéralement une augmentation générale de 1% et pas plus.



L'annonce d'une signature d'un futur contrat pour la vente des 125 « Rafales » à l'Inde et les +20 % de l'action Dassault en bourse devraient pourtant faciliter la discussion, mais il n'en est rien. Chez Dassault comme ailleurs, le dialogue social est un dialogue de sourds.

Les salariés, consultés sérieusement et régulièrement, indiquaient de manière explicite, et à plus de 80 %, vouloir poursuivre le mouvement engagé par les syndicats depuis le 30 novembre 2011. La Direction générale, qui n'a, semble-t-il, pas su appréhender correctement les différentes demandes et positions des organisations syndicales, saura-t-elle changer son « plan de vol » ?

L'argumentaire de la CFDT démontre à lui seul les nécessités de poursuivre la discussion.

Philippe Ronque

Grève au Crédit Mutuel

Manque de considération et de reconnaissance ; manque de justice sociale ; détérioration des conditions de travail ; refus de revalorisation salariale...Voici quelques unes des revendications posées par l'ensemble du personnel du Crédit Mutuel.

L'appel à la mobilisation a été entendu, puisque **près de 100 salariés ont bravé les intempéries mardi 31 janvier** pour se rassembler devant le siège du Crédit Mutuel à Annecy. Du jamais vu : 30 % de grévistes malgré les pressions des « cheffaillons ».

Cette première n'a cependant pas suffi, puisque les salariés ont dû remettre le couvert le 7 février... malheureusement sans plus de succès, bien que les revendications fussent très modérées, bien plus modérées en tout cas que les augmentations des principaux dirigeants, lesquels ont vu leurs émoluments progresser de 30 à 49 % entre 2005 et 2010 !

Monsieur Lucas, le grand directeur, dépasse ainsi en 2010 le million d'euros, auquel il faut ajouter 1 376 000 € pour son départ en retraite... retraite d'ailleurs bien méritée puisqu'un magazine financier a décerné au Crédit Mutuel le titre de « Banque de l'année en France », soulignant au passage que « ce succès renouvelé revient aussi au savoir-faire des 76 000 salariés, à leur mobilisation... »

Pourtant, les salariés devront se contenter de 1,2 % d'augmentation.

On comprend mieux leur colère, d'autant que la Banque, qui n'en finit pas de déverser ses spots publicitaires pour vanter les valeurs mutualistes avec notamment le slogan « La banque à qui parler », est également restée sourde aux demandes de temps partiel, à l'égalité professionnelle hommes / femmes... et a décidé, pour faire bonne mesure, de diminuer la prise en charge de la Mutuelle santé. Un comble !

La CFDT départementale, par solidarité avec les salariés du Crédit Mutuel, a décidé de stopper temporairement le partenariat publicitaire qu'elle avait jusque là dans le présent journal. Ce partenariat sera reconsidéré en fonction des discussions à venir.

Dans l'attente d'autres actions...



Mireille DENIS
Secrétaire CFDT du CE,
Déléguée syndicale

La fable des comptes CFDT

Comme d'habitude, il a suffi que la presse publie quelques phrases ou quelques chiffres bien choisis pour que la rumeur enfle.

Après la publication des comptes des confédérations, comme les y oblige désormais la loi, les comptes et le patrimoine bien fourni de la CFDT ont attiré l'oeil des journalistes. Mais de là à jeter la suspicion sur l'odeur de l'argent CFDT, il y a un pas à ne pas franchir.

Au pire pourrait-il sentir l'eau bénite, car comme le rappelle François Chérèque dans son audition par la commission parlementaire « Perruchot », la CFDT existe depuis 1919 puisqu'elle était au départ la CFTC. Une durée d'existence durant laquelle une bonne gestion associée à un syndicalisme d'adhérents lui ont permis de conforter son patrimoine immobilier, mettant l'organisation à l'abri de pressions peu opportunes.

Pour ce qui est des 100 millions d'euros de la CNAS, caisse de solidarité que la CFDT est seule à avoir constituée, il serait là encore malvenu de reprocher à l'organisation de prévoir...

Tout est justifié dans l'audition que la CFDT a publié dans son intégralité sur son site internet. La transparence est de mise, et il faut saluer la clarté des propos des dirigeants de l'orgaisation.

Sans revenir sur l'intégralité de l'audition, qui mérite d'être lue par toute personne curieuse suite aux publications parues dans la presse, je dois également rappeler ici que la CFDT rend public le nombre de ses adhérents depuis 1990, et ses comptes depuis 2000. En 2011, cela lui aura couté la bagatelle de 215 000€... Ce chiffre confirme qu'il vaut mieux être très prévoyant !

Didier Mansot

QUELQUES CHIFFRES ET COMMENTAIRES EXTRAITS DU RAPPORT PERRUCHOT

Personnel détaché de la fonction publique au sein d'une confédération :

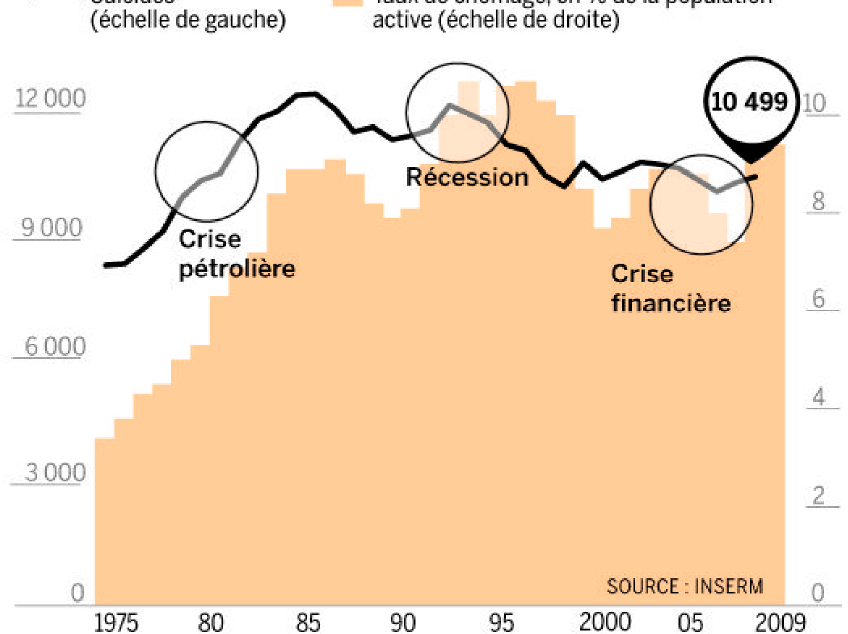
- UNSA..................52 %
- SOLIDAIRES......50 %
- CGT ....19 %
- CFDT ....11,4 %

La CFE-CGC emploie 60 salariés et gère un budget de 17 millions d'euros. Bernard Van Craeyneste, son ancien Président, reconnaît que si, en plus, sa confédération « devait supporter les salaires et les charges sociales des 26 élus de l'exécutif confédéral, [elle] n'aurait plus les moyens d'assurer sa mission première… »



Union locale de Thonon : la parité s'améliore !

L'UL a tenu son assemblée générale fin janvier. Il s'agissait de renouveler l'équipe en place. C'est chose faite avec une bonne nouvelle pour la parité... puisque **Patricia Midali** a été élue Secrétaire générale. Bienvenue dans ce rôle Patricia, et merci !



Pour le professeur Michel Debout, il faut imputer à **l'augmentation du chômage** entre 2008 et 2011 un surcroît de **750 suicides et 10 780 tentatives**.

L'article, paru dans le journal *Le Monde*, est clair : les crises ont un impact direct sur le nombre de suicides, et cette augmentation était donc tout à fait prévisible. Pour en savoir davantage, voici le lien vers l'article original.



Rupture, rupture, quand tu nous tiens !

Les entreprises utilisent de plus en plus la **rupture conventionnelle** pour se séparer de leurs salariés. C'est plus simple et difficilement opposable, malgré le délai de rétractation.

Les salariés « ciblés » sont en général des séniors, ces derniers pensant souvent avoir touché le « pactole » et être à l'abri pour un bon moment.

ERREUR ! L'indemnité supra-légale vient impacter le délai de carence. En clair, tout dépassement de l'indemnité légale retarde d'autant la prise en charge par Pôle Emploi du salaire de remplacement.

Ainsi, l'argent que les salariés pensaient voir comme petit capital servira du coup à compenser la prise en charge différée du salaire par Pôle Emploi...

N'hésitez-pas à demander conseil auprès des cellules juridiques des UL et de l'UD, mais aussi auprès des Conseillers du salarié.

La DIRECCTE, quant à elle, semble homologuer toutes les demandes sans trop se poser de questions ! Il y a des effets de la crise passés sous silence...

Jean-Jacques Rivals

FLASH 74
Rédacteur en chef : JJ RIVALS
CFDT Haute-Savoie
29, rue de la Crête
BP 37 - 74960 Cran Gevrier
04 50 67 91 70
ud@cfdt74.fr www.cfdt74.fr

Meeting syndicalo-politique !

« Mélenchons-nous » pourrait dire Eva Joly. « NEIN ! » répondrait François Chérèque...

Invités en tant que candidats de gauche au meeting CGT du 31 janvier, Eva Joly (EELV), Jean-Luc Mélenchon (Front de gauche), Philippe Poutou (NPA) et Nathalie Arthaud (LO) auraient, selon le journaliste Derek Perrotte, « *bu du petit lait* ».

François Hollande, moins enjoué par une rencontre dont le programme principal était la retraite à 60 ans et à taux plein pour tous, s'était fait représenter par Harlem Désir et Jean-Marc Ayrault. Sait-on jamais : si le sujet devait revenir sur le tapis en passant par la rue, au moins serait-il préservé d'une photo d'archives le présentant tout sourire avec Bernard Thibaut et, en toile de fond, le slogan « La retraite à 60 ans pour tous »...



Attaché à ne pas confondre action syndicale et action politique, comme il l'a précisé au micro de France Inter, François Chérèque aurait, parait-il, peu apprécié cet exercice syndical qu'il a qualifié de « très politique ».

Mieux vaut en effet que chacun reste à sa place, même s'il est vrai qu'à tous niveaux, adhérents et militants engagés politiquement souhaiteraient voir leur syndicat prendre des postures plus démonstratives vis à vis des programmes de chaque candidat.

Mais cette attitude amoindrirait sans aucun doute la portée de la voix syndicale. Garder ses distances ne peut au contraire que la renforcer.

Il n'est pas de programme parfait, et la crédibilité du contre-pouvoir syndical repose essentiellement sur sa capacité à juger les propositions non pas en fonction des personnes, mais de ce que l'organisation pense qu'elles peuvent apporter, plus particulièrement à ceux qui sont touchés de plein fouet.

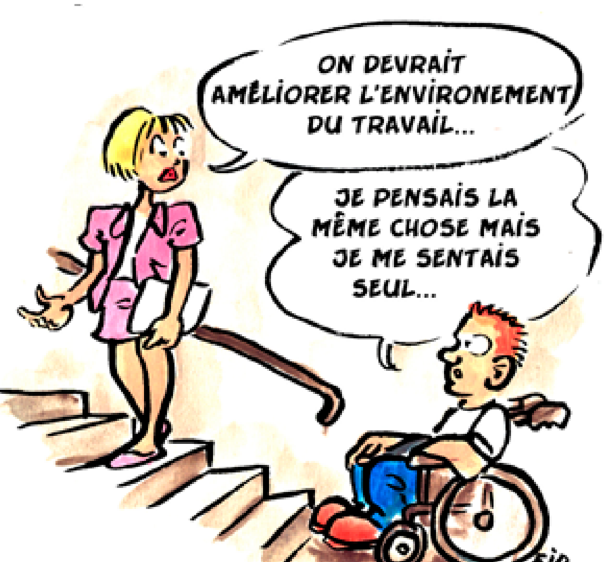
Jean-Jacques Rivals

Journée sur l'emploi des personnes handicapées en Rhône-Alpes

Riche d'enseignements par la qualité des intervenants, dont l'Agefiph, cette journée a permis à une soixantaine de participants d'être sensibilisés sur une démarche d'investissement pour l'emploi des personnes handicapées.

Les informations apportées par les militants actifs dans cette démarche, notamment les IRP de ST Dupont à Faverges et de Nexter (anciennement l'Armement de Saint Etienne), ont également permis d'entrevoir des solutions dans les entreprises, surtout pour le reclassement de salariés reconnus inaptes.

Ce fut aussi un moment d'échanges sur l'application des outils comme la CDME (Coordination de Maintien dans l'Emploi), structure unique en Rhône-Alpes mais pas assez utilisée.



Deux thèmes dans cette journée, sous forme d'ateliers, ont permis d'apporter des arguments dans le cadre des NAO, mais aussi des informations sur la DOETH (déclaration obligatoire de l'emploi de travailleurs handicapés), dont les CHSCT doivent se saisir.

Seul bémol, la faible participation de notre département à cette journée.

Jean-Jacques RIVALS
Référent COPIL T.H. 74

35 heures : l'ultime échappatoire ?

La loi Aubry sur les 35 heures (marquant le seuil de déclenchement des heures supplémentaires) a été gravée dans le marbre du Code du Travail à l'article L 3121-1.

Les majorités de droite qui se sont succédées depuis 2002 n'ont eu de cesse d'effacer cette conquête de la gauche plurielle. Mais, plutôt qu'une abrogation formelle du texte, aux conséquences électorales redoutables, elles ont préféré sauver son maintien apparent tout en le stérilisant par une large panoplie d'exemptions : modulation, annualisation, forfaits annuels, accords dérogatoires, etc..

Le projet anti-crise présenté par le Président Sarkozy vise à compléter et élargir ces échappatoires par des accords de compétitivité : il s'agit de permettre à chaque entreprise, au cas par cas, de déterminer par accord collectif (éventuellement ratifié par un référendum du personnel) le régime des horaires applicable au niveau de l'établissement ainsi que les contreparties en termes de salaires et d'emplois.

Tous ces paramètres, extrêmement cruciaux pour chaque salarié, pourront être modifiés au mépris du cadre légal existant : loi, convention collective, accords nationaux et contrat de travail.

Ultime précaution juridique : le refus individuel par un salarié des modifications de son contrat de travail engendrées par un accord de compétitivité aboutirait à son licenciement à la charge de l'employeur.

Mais ce licenciement serait qualifié de « licenciement personnel pour motif réel et sérieux », et ne serait donc pas considéré comme licenciement économique, ce qui entraîne un moindre coût pour l'employeur, et une moindre prise en charge chômage pour le salarié.

Ce projet se présente donc comme la phase finale de la déconstruction des 35 heures.

Mais pour entrer en vigueur, il doit faire l'objet au préalable d'une négociation nationale des organisations syndicales et patronales. Celle-ci pourrait prendre deux mois. C'est dire que, par ces temps d'accélération électorale, rien n'est joué.

Jean-Pierre TOUBHANS

Formation syndicale 2012

Voici les formations organisées par ou via l'Union départementale pour le 1er semestre 2012. N'oubliez surtout pas le délai d'un mois pour la demande à l'employeur !

Dates	Intitulé	Lieu	Descriptif
Mardi 27 et vendredi 28 mars	**La négociation collective en entreprise**	UD	- Les acteurs de la négociation - la Loi du 20 août 2008 - Le déroulement de la négociation - La modification des accords
Jeudi 29 et vendredi 30 mars	**Le rôle économique du CE**	UD	Principes et organisation comptables, ressources financières, règles URSSAF, rôle du trésorier, responsabilités financières...
Lundi 2 avril	**Respect et dignité au travail : discrimination, harcèlement**	UD	Définitions, historique, généralités, dispositifs juridiques et moyens d'action
Mercredi 25 au vendredi 27 avril	**Nouveaux élus CE et Délégation Unique**	UD	Panorama et articulation des instances représentatives dans l'entreprise ; Statut de l'élu ; Missions et moyens du CE et des DP; Règles de fonctionnement.
Mercredi 2 et jeudi 3 mai	**Les droits à la formation professionnelle**	IES	Le point sur la réforme de la formation professionnelle, complété par l'état des lieux des dispositifs existants ainsi que des règles de financement.
Mercredi 9 au vendredi 11 mai	**Pratique de la négociation** COMPLET	IES	Apprendre concrètement aux délégués syndicaux à négocier.
Mercredi 30 mai et jeudi 7 juin	**Délégués du personnel : Mode d'emploi**	UD	Articulation avec les autres instances représentatives, mandat et missions des DP, statut de l'élu, moyens d'action , règles de fonctionnement, réunions, registre spécial des DP, affichage…

Informations et inscription : 04 50 67 91 70 ou ud@cfdt74.fr